

Proposition présentée par les députés:

Mmes et MM. Christian Bavarel, Anne Mahrer, Pierre Weiss, Patrice Plojoux, Janine Hagmann, Hubert Dethurens, Stéphanie Ruegsegger, Sami Kanaan, Christian Brunier, Christian Grobet, Jocelyne Haller, Hugues Hiltbold, Thomas Büchi

Date de dépôt: 30 janvier 2003

Messagerie

Proposition de motion pour le développement de l'offre Noctambus

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que les activités de loisirs des Genevois se déroulent de plus en plus le soir et la nuit ;
- que la vie nocturne, notamment en fin de semaine, est déjà une réalité pour la plupart des jeunes ;
- que les TPG arrêtent leurs services réguliers à minuit ;
- que les transports nocturnes remplissent non seulement un rôle de mobilité mais aussi de sécurité ;
- que les communes de la région genevoise ont depuis des années subventionné de manière croissante le service Noctambus ;

invite le Conseil d'Etat

à développer, dans le cadre du contrat de prestation 2003-2006 des TPG et dans la mesure où le besoin s'en fait sentir, l'offre nocturne de transport public Noctambus.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les communes genevoises ont initié en 1995 les Noctambus. Ce service de navettes nocturnes fonctionne tous les fins de semaine à raison de une à trois courses par soir selon les destinations. Il a connu un succès grandissant et comprend aujourd'hui 61 communes desservies. Il est fréquenté par plus de 800 personnes, essentiellement des jeunes, tous les week-end. Il bénéficie de soutien logistique des TPG.

Si les communes ont répondu à la demande des jeunes, c'est que l'Etat n'avait pas donné les moyens financiers aux TPG pour le faire. Aujourd'hui, ce service est largement entré dans les usages et il devient dès lors de la responsabilité de l'Etat de participer au financement de son développement. Ce soutien viendrait s'ajouter à celui des communes et non pas le remplacer.

A titre d'exemple, les cantons de Zurich et Vaud ont récemment renforcé leur offre nocturne et cela à la plus grande satisfaction des habitants. Genève en tant que ville moderne et active culturellement vit également la nuit, notamment en fin de semaine, c'est pourquoi il est logique que les pouvoirs publics proposent également une offre nocturne conséquente.

Il convient de noter que les Noctambus forment un moyen de prévention d'accident de la route et de sécurité en général, car ils évitent la pratique de l'auto-stop par les plus jeunes.

Pour ces raisons, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat en même temps que le vote du contrat de prestation.